

Tableau comparatif sur l'invalidité dans les différents systèmes de prévoyance en Europe

Question	Allemagne <sup>1)</sup>	<sup>1)</sup> jusqu'ici pas de données de reeves de Caisse de prévoyance des notaires siégeant à Coblenze de la Chambre des notaires de Coblenze et de Caisse de				Autriche	Grèce	Belgique	France
	Caisse des notaires des nouveaux Länder de Leipzig	Caisse des notaires de Munich	Caisse de prévoyance de la Chambre des notaires hambourgeoise	Caisse de prévoyance siégeant à Cologne de la Chambre des notaires rhénane	Notarversorgungskasse Koblenz			set-13	(pas de prestation en cas d'invalidité)
<b>I Généralités</b>									
Quelles prestations existent en cas d'invalidité?	Pension pour incapacité de travail	Pension, pension pour accident, pension de réversion, pension d'orphelin	Pension pour incapacité de travail	Pension pour incapacité de travail	Pension pour incapacité de travail	pension d'invalidité pour les notaires et les notaires candidats; prestation limitée dans le temps pour les notaires candidats		prise à charge des primes en cas d'incapacité de travail	
Législation en vigueur	Statuts sur la base du § 113 alinéa 3 No. 2 de la Loi fédérale relative au Notariat	§ 113 alinéa 3 no. 2 BNotO, § 113 alinéa 19 BNotO en relation avec l'annexe à l'alinéa 3 des Statuts de la Caisse de Retraite des Notaires	Loi relative à la Caisse de Retraite des Notaires à Hamburg (Gesetz über das Notarversorgungswerk Hamburg) du 19.03.1991 (HmbGVBl. 1991, 77 et suiv.) - modifiés en dernier lieu le 15.11.2011 (HmbGVBl. 2011, 502 et suiv.)	Loi relative à la Caisse de Retraite des Notaires à Cologne (§ 8), Statuts de la Caisse de Retraite des Notaires de Cologne (§§ 20, 22, 23)	§ 3 Abs. 1 und 3 NVKG de la loi relative à la Caisse de prévoyance de la Chambre des notaires de Coblenze en relation avec les Statuts de la Caisse de prévoyance de la Chambre des notaires de Coblenze	loi relative à l'assurance notariale de 1972 (NVG 1972, BGBl. 66/1972)		prévu par le règlement	
Risque couvert - définition d'invalidité	Incapacité permanente pour cause de santé d'exercer la fonction de notaire	Incapacité permanente, pour cause de santé, d'exercer la fonction de notaire	Lorsqu'un (ancien) membre s'est, pour raison de maladie ou de handicap physique, de défaillance physique ou intellectuelle ou encore de dépendance, retiré durablement ou provisoirement pendant au moins 6 mois de la charge de notaire ou de la fonction de candidat-notaire.	Dès lors que, pour raisons de santé, le membre est devenu inapte à exercer la charge de notaire et se retire de la fonction notariale	Incapacité permanente d'exercer la fonction de notaire	un notaire ou un notaire candidat, qui est - en raison de son état physique ou mental - en permanence incapable de travailler comme notaire		impossibilité absolue définitive ou provisoire d'exercer la profession	
Est-ce qu'il y a une différence entre l'invalidité permanente et l'invalidité passagère?	L'incapacité doit être permanente	Certificat issu par un médecin fonctionnaire de la santé publique	oui	non	L'incapacité doit être permanente	oui; l'invalidité permanente est une condition indispensable pour la pension d'un notaire; un notaire candidat peut recevoir une prestation même en cas d'invalidité passagère		permanente ou provisoire	
<b>II Conditions</b>									
Taux minimal d'incapacité?	Incapacité permanente d'exercer la fonction de notaire	Incapacité permanente d'exercer la fonction de notaire	?	100%	Incapacité permanente d'exercer la fonction de notaire	il n'y a pas de taux minimal; l'incapacité de travailler comme notaire est essentielle		plus de 66% d'invalidité	
Age minimum requis?	non	non	?	Aucun	non	non			
Période de la prise en charge?	Début = Mois suivant la démission des fonctions; Fin = Décès ou recouvrement de la capacité d'exercer la profession / les fonctions de notaire	Début = Mois suivant la démission des fonctions; Fin = Décès ou recouvrement de la capacité d'exercer la profession / les fonctions de notaire	lorsque l'âge requis est atteint	Début : Mois suivant l'apparition de l'incapacité de travail ou mois suivant l'arrivée de la demande, si l'incapacité de travail remonte à déjà plus de 6 mois au moment de l'introduction de la demande. En tout cas seulement si l'incapacité du travail commence avant l'âge de 68 ans. Fin: a) fin du mois du décès, ou b) après la récupération de la capacité de travail aa) en cas de démission antérieure fin du mois de nouveau nomination du notaire ou bb) indépendamment de la nouvelle nomination du notaire trois ans après la récupération du capacité du travail, si le notaire avait moins de 55 ans à ce moment, ou cc) pour le notaire -stagiaire, indépendamment de la nouvelle nomination du notaire stagiaire, six mois après la récupération du capacité du travail.	Début : troisième mois suivant l'apparition de l'incapacité de travail. Fin: a) décès, ou b) après la récupération de la capacité de travail avant l'âge de 70 ans.	à partir de sa démission comme notaire ou à partir de la radiation dans la liste comme notaire candidat - illimitée dans le temps; pour les notaires candidats il y a aussi une prestation limitée à un ou deux ans		à partir de la constatation de l'invalidité jusqu'à la date de la pension	
Durée minimale d'affiliation ouvrant droit?	Aucun temps d'attente si aucune faute grave n'a été commise	Pour le notaire: Résidence officielle dans le domaine de la Caisse de Retraite des Notaires et 3 ans minimum de travail de notaire Pour le notaire-stagiaire: Trois ans minimum de travail de notaire-stagiaire dans le domaine de la Caisse de Retraite des Notaires Aucun temps d'attente lors d'une incapacité de travail pour cause de maladie, mutilation, blessure sans commettre une faute grave; pour les notaires stagiaires seulement en cas de mutilation lors de ou à cause de l'exercice de la fonction notariale	?	Au moins un mois d'affiliation/de cotisation	3 ans	60 mois d'assurance pour les notaires; 12 mois d'assurance pour les notaires candidats		aucune durée minimale	
<b>III Système d'évaluation - méthode de calcul</b>									
Facteurs déterminant le montant de la pension	Nombre d'années en service	Temps de service donnant droit à une pension, périodes complémentaires	Nombre des années d'assurance à prendre en compte, quotient personnel moyen de cotisation, majoration de la pension	Cotisations versées, durée de la période d'assurance, majoration de la pension Si le notaire/notaire stagiaire avait moins de 55 ans au début de l'incapacité du travail, la durée de la période d'assurance est calculée comme s'il aurait payer les cotisation jusque à l'âge de 55 ans	Nombre d'années en service	montant des revenus et durée d'assurance		la prime maximale	
Formule ou méthode de calcul ou prestations fixes	Pendant la période du 01.10.1990 jusqu'au 31.12.2003 un montant de 98,65 euros pour chaque année de service, dès le 01.01.2004 un montant de 80,43 euros pour chaque année de service plus 2/3 du temps de service fictif = jour suivant le décès jusqu'à ses 65 ans révolus	Montant de base multiplié par le temps de service donnant droit à une pension	Le montant mensuel est le produit de la majoration de la pension, du nombre des années d'assurance à prendre en compte ainsi que du quotient personnel moyen de cotisation.	Calcul (= majoration de la pension x années d'assurance x quotient personnel moyen de cotisation)	contributions fixes	chaque pension se compose de trois parties: le montant de base, l'augmentation (pour chaque mois d'assurance) et la pension complémentaire. Prestation limitée dans le temps pour les notaires candidates = prestation fixe			
Pension minimum (mensuelle)	35 % du montant maximal de la pension	1.683,99 €, lors d'un accident de travail: 3.849,12 €	Aucun	Ne peut y être répondu avec une valeur déterminée, le montant de la pension dépendant de l'âge d'entrée	pension mensuelle	2.812,29 EUR			
Pension maximale (mensuelle)	Montant maximum atteint après 35 années en service	4.811,40 €	Aucun	Ne peut y être répondu avec une valeur déterminée, le montant de la pension dépendant de l'âge d'entrée	pension mensuelle	sans limite			

Tableau comparatif sur l'invalidité dans les différents systèmes de prévoyance en Europe

Question	Allemagne <sup>1)</sup>	<sup>1)</sup> jusqu'ici pas de données de reçues de Caisse de prévoyance des notaires siégeant à Coblenze de la Chambre des notaires de Coblenze et de Caisse de				Autriche	Grèce	Belgique	France
	Caisse des notaires des nouveaux Länder de Leipzig	Caisse des notaires de Munich	Caisse de prévoyance de la Chambre des notaires hambourgeoise	Caisse de prévoyance siégeant à Cologne de la Chambre des notaires rhénane	Notarversorgungskasse Koblenz			sel-13	(pas de prestation en cas d'invalidité)
Pension moyenne (mensuelle)			?	Ne peut y être répondu avec une valeur déterminée, le montant de la pension dépendant de l'âge d'entrée		3.330,00 EUR		que les primes sont pris en charge	
Prestations pour personnes à charge?	non	Veuve / veuf: 60 %, orphelin de père ou de mère: 12 %, orphelin 20 %, pension d'orphelin suite accident 30 %	Aucun	non	non	conjoint/enfants: pas de prestations		non	
Suppléments pour personnes à charge?	non	Prestation sociale supplémentaire pour chaque enfant ayant droit à l'allocation familiale: 80 €	Aucun	non	non	conjoint: pas de supplément. enfants: 10 % de la pension pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 18 ans révolus, 27 ans révolus s'il fait des études ou entreprend une formation professionnelle (410,98 EUR supplément mensuel minimum). Sans limite d'âge si l'enfant est handicapé.		non	

Tableau comparatif sur l'invalidité dans les différents systèmes de prévoyance en Europe

Question	Allemagne <sup>1)</sup>	<sup>1)</sup> jusqu'ici pas de données de reçues de Caisse de prévoyance des notaires siégeant à Coblenz de la Chambre des notaires de Coblenz et de Caisse de				Autriche	Grèce	Belgique	France
	Caisse des notaires des nouveaux Länder de Leipzig	Caisse des notaires de Munich	Caisse de prévoyance de la Chambre des notaires hambourgeoise	Caisse de prévoyance siégeant à Cologne de la Chambre des notaires rhénane	Notarversorgungskasse Koblenz			set-13	(pas de prestation en cas d'invalidité)
<b>IV Processus</b>									
Qui détermine l'invalidité?	Expert médical de la santé publique	Démission des fonctions notariales par l'administration de la justice du Land (Landesjustizverwaltung), conformément aux §§ 47, 48 BNotO	Deux experts médicaux indépendants l'un de l'autre (le membre et la Caisse de Prévoyance peut s'abstenir de la désignation d'un expert. En cas de divergence d'appréciation, le Président peut nommer un tiers expert en la personne d'un médecin. La Caisse de Prévoyance est autorisée à désigner comme médecin un médecin fonctionnaire de la santé publique ou à s'en assurer le concours supplémentaire.	Le conseil d'administration sur la base de l'expertise préalablement commandée par la Caisse de Retraite	Expert médical de la santé publique	l'Institut de l'Assurance vieillesse pour le Notariat autrichien		expert indépendant	
Comment l'invalidité est-elle déterminée?				Examen par un expert commandé par la Caisse de Retraite sur la base des certificats préalablement fournis par le membre				barèmes officiels	
a. par un expert indépendant	oui	Certificat issu par un médecin fonctionnaire de la santé publique	oui	oui	oui	oui		oui	
b. sur remise d'expertise médicale par le notaire	sont pris en compte		(cf. question précédente)	oui		non		entre autres, aussi contrôle médical	
c. autrement				non		non			
<b>V Financement des prestations</b>									
Les prestations sont financées par									
a. la cotisation du notaire	Cotisations sur la base du § 113 alinéa 16 de la Loi fédérale relative au notariat	Cotisations	oui	oui	oui	oui		oui	
b. par l'Etat (impôts)			non	non		non			
c. par les deux à la fois (cotisation et impôts)			non	non		non			
<b>VI Accumulation</b>									
Cumul avec d'autres prestations de sécurité sociale	non	non	non	non	non	Cumul possible avec prestations d'accidents du travail/maladies professionnelles ainsi qu'avec une pension de réversion.		cumul possible	
Cumul avec d'autres revenus (p.ex. revenu professionnel)	Pour la pension pour incapacité de travail ces revenus doivent être pris en compte que le notaire / notaire stagiaire obtient en exerçant une autre activité professionnelle avant ses 65 ans révolus	non	non	non	non	il n'y a pas de réglementations pour la prise en compte de personnes ayant droit à la pension d'invalidité (incapacité) et percevant un revenu d'activité		cumul possible	
<b>VII Réintégration dans la vie active</b>									
Est-ce qu'il y a des mesures de réadaptation ou rééducation?		non	non	non	non	non		non	
<b>VIII Statistique</b>									
Combien de notaires et de notaires candidats bénéficient actuellement de pensions d'invalidité?	22	Notaires/Notaires-stagiaires: 4	2 (17.08.2016)	1	0 (26.8.2016)	6		nombre réduit	
Combien de personnes à charge bénéficient de prestations en cas d'invalidité du notaire?	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	Aucun(e)	0 (26.8.2016)	0		nombre réduit	
En comparaison: Combien de notaires bénéficient de pensions de retraite?	41	332	47 (17.08.2016)	148	53 (26.8.2016)	250			
Nombre d'adhérents actifs	462 aspirants	540	80 (17.08.2016)	351	114	1022			
Les causes d'invalidité les plus fréquentes?	Cancer, maladies psychiques	maladies psychiques	?	Aucune déclaration possible, jusqu'à présent peu « cas d'incapacité de travail »		maladie neurologique et psychique		maladies physiques	
<b>IX Impositions fiscales</b>									
Imposition des pensions d'invalidité?		§ 22 ESIG (Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu)	Par déclaration individuelle de l'impôt sur le revenu	§ 22 ESIG (Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu)	§ 22 ESIG (Loi allemande relative à l'impôt sur le revenu)	pensions imposables dans leur totalité; l'imposition individuelle dépend surtout des montants déductibles dans chaque cas (comme impôts sur les salaires)		impôt général sur le revenu	

Question	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Roumanie
	set-13		set-13	set-13
<b>I Généralités</b>				
Quelles prestations existent en cas d'invalidité?	Les prestations sont financées par l'État: 1. retraite d'invalidité, 2. retraite d'invalidité pour cause d'accident	a) pension maximale dans le cas d'impossibilité d'exercer la profession; b) LTC payée par la Caisse	pension d'invalidité pour les notaires et les notaires candidats;	Pension d'invalidité.
Législation en vigueur	La Loi No LXXXI de l'année 1997 portant sur le régime des retraites de la sécurité sociale	prévu par le Règlement de la Caisse	loi relative à la profession du notaire et les pensions des notaires (Notariswet 1999)	Art. 11 du Statut; Art. 12, 13, 14, 15, 16 du Règlement d'organisation et fonctionnement.
Risque couvert - définition d'invalidité	Celui qui a perdu la capacité de travail au moins 67%, à cause du dommage de santé ou son état physique ou mental, et en un an, on n'attendrait pas une amélioration dans son état, et ce qui ne travaille pas mais a pris le temps de service nécessaire	impossibilité absolue définitive d'exercer la profession	un notaire ou un notaire candidat, qui est - en raison de son état physique ou mental - incapable de travailler un travail convenable	Les assurés qui ont totalement perdu leur capacité de travail et qui sont encadrés dans le premier ou deuxième degré d'invalidité.
Est-ce qu'il y a une différence entre l'invalidité permanente et l'invalidité passagère?	Oui. Dans le cas, si l'incapacité de travail est moins que un an, on peut recevoir une allocation maladie.	oui: a) invalidité permanente: droit à la pension de retraite, b) invalidité provisoire: droit à l'intégration des revenus	en principe il s'agit d'un'invalidité permanente	Les retraités d'invalidité, selon l'affection, peuvent être soumis à une révision médicale périodique. On applique les mêmes critères et procédures du système public des pensions.
<b>II Conditions</b>				
Taux minimal d'incapacité?	0,67	non prevista: si valuta caso per caso sulla base di una perizia medica confortata da certificato di commissione medica SSN	25-45% ->25 %; 45-65% -> 50%; plus de 65% ->100%	La perte totale de la capacité de travail.
Age minimum requis?	il n'y a pas d'age minimum requis	non	non	non
Période de la prise en charge?	C'est une organisation d'experte, qui détermine la date initiale du droit, manque de celui-ci, c'est la date initiale d'énoncé des prétentions	a partire dalla delibera di riconoscimento dell'invalidità e fino al decesso del notaio	à partir de l'invalidité jusqu'à la date du pension de vieillesse	Au moment de la délivrance de la décision sur la capacité de travail il doit avoir le statut de notaire public.
Durée minimale d'affiliation ouvrant droit?	l'âge de 25-29 on doit avoir 6 ans l'âge de 30-34 on doit avoir 8 ans l'âge de 35-44 on doit avoir 10 ans l'âge de 45-54 on doit avoir 15 ans à partir de l'âge de 55- on doit avoir 20 ans de temps de service	non	notaire: en principe aucun; notaire candidat : 2 ans	Une période de contribution d'au moins 10 ans.
<b>III Système d'évaluation - méthode de calcul</b>				
Facteurs déterminant le montant de la pension	l'âge, le temps de service, le salaire mensuel moyen, la mesure d'invalidité (n'être pas complètement invalide, être invalide, demander des soins permanents)	ancienneté de service	le montant à obtenir comme pension de vieillesse en cas de non invalidité	La période de contribution et le niveau du revenu mensuel assuré.
Formule ou méthode de calcul ou prestations fixes	la pension de ceux qui sont plus jeunes que l'âge de 35 est 51-63% du salaire mensuel moyen, la pension de ceux qui est plus âgés que l'âge de 35 est 37,5-63% du salaire mensuel moyen, la valeur de pourcentage augmente dans chaque année de service avec 0.5%	4106,86 + 110,86 per ogni anno di esercizio in più per un massimo di 30 anni	voir 23	La formule de calcul de la pension dans le système propre des notaires c'est une formule basée sur des points, qui prend en compte les revenus assurés de l'entière période de contribution.
Pension minimum (mensuelle)	C'est 37,5% du salaire mensuel moyen et 28.500,- Ft (= 102,-€)	4.106 Euro		On ne prévoit pas une pension minimum. Elle pourrait résulter indirectement dans tous les cas où il y a une période minimale de contribution au revenu minimum assuré.
Pension maximale (mensuelle)	la retraite d'invalidité ne peut pas être plus haut que le salaire mensuel moyen	7.432 Euro	env 2600 euro	On ne prévoit pas dans une manière précise une pension maximale. Elle pourrait résulter indirectement dans les cas où il y a une longue période de contribution au niveau maximum du revenu assuré.

Question	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Roumanie
	set-13		set-13	set-13
Pension moyenne (mensuelle)	Il n'y a pas de donnée.			
Prestations pour personnes à charge?	si le titulaire du droit décède: pension de réversion (60% du retraite d'invalidité) pension pour orphelins (30% du retraite d'invalidité) retrait aux père et mère (60% du retraite d'invalidité)	epoux/fils jusqu'à 26 ans si ils sont cohabitants ou étudiants ou enfants handicapés sans limite d'âge	aucune	Non
Suppléments pour personnes à charge?	Il n'y a pas de supplément.	oui, une augmentation pour les fils mineurs qu'on mantient est prevue ou enfants handicapés de 5% de la pension		Non

Question	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Roumanie
	set-13		set-13	set-13
<b>IV Processus</b>				
Qui détermine l'invalidité?	L'organe d'expertise de rééducation	organisme de droit public - organisme sanitaire local competent (ASL)		Les médecins experts des assurances sociales du système public de pensions.
Comment l'invalidité est-elle déterminée?			par un expert indépendant	
a. par un expert indépendant	oui	oui nonché attraverso una commissione medica sanitaria pubblica (ASL)		Les médecins experts des assurances sociales du système public de pensions en tenant compte des actes médicaux présentés par le notaire.
b. sur remise d'expertise médicale par le notaire	non	non		
c. autrement	non	non		
<b>V Financement des prestations</b>				
Les prestations sont financées par			dans les	
a. la cotisation du notaire	non	oui	primes de pension (de vieillesse)	Oui
b. par l'Etat (impôts)	oui, par l'Etat	non	prime d'invalidité	
c. par les deux à la fois (cotisation et impôts)	non	non		
<b>VI Accumulation</b>				
Cumul avec d'autres prestations de sécurité sociale	non	oui	Cumul avec les prestations de l'assurance nationale des maladies et autre lois sociales possible	La pension d'invalidité du système propre peut être cumulée avec la pension d'invalidité du système public de pensions.
Cumul avec d'autres revenus (p.ex. revenu professionnel)	Le retraité d'invalidité peut travailler, mais il perd son droit de retraite, si son salaire atteint le 80% de son salaire moyen ancien.	oui	la Caisse a le droit de contrôler l'invalidité de temps à temps	La pension d'invalidité ne peut pas être cumulée avec des autres revenus de nature professionnelle.
<b>VII Réintégration dans la vie active</b>				
Est-ce qu'il y a des mesures de réadaptation ou rééducation?	Il n'y a pas de donnée.	non	non	On applique les procédures de recouvrement de la capacité de travail du système public des pensions.
<b>VIII Statistique</b>				
Combien de notaires et de notaires candidats bénéficient actuellement de pensions d'invalidité?	2	25	142	—
Combien de personnes à charge bénéficient de prestations en cas d'invalidité du notaire?	Il n'y a pas de donnée.	36		—
En comparaison: Combien de notaires bénéficient de pensions de retraite?	24	1321 pensions directes environ et 1.268 pensions indirectes (reversion: veuves et famille)	1419 retraités, veuves et autre ayants droit y compris	—
Nombre d'adhérents actifs	314	tous les Notaires en exercice, actuellement environ 4.749	3589	—
Les causes d'invalidité les plus fréquentes?	Il n'y a pas de donnée.	accidents, maladies	inconnu	—
<b>IX Impositions fiscales</b>				
Imposition des pensions d'invalidité?	La retraite d'invalidité n'est pas imposable mais si le retraité prend un travail, le montant de sa retraite augmente le revenu annuel, et ainsi il peut tomber dans la tranche d'impôt plus haute.	oui, l'impôt général sur le revenu	oui, l'impôt général sur le revenu	Les pensions qui vont être accordées dans le système propre des pensions des notaires publics de Roumanie vont être soumises au même régime d'imposition que les pensions du système public.